

RÈGLEMENTS

TOURNOI PROVINCIAL

HOCKEY SAINT-LAURENT

Mis à jour: Décembre 2024





TABLE DES MATIÈRES

01	RECONNAISSANCE (p.3)
02	INSCRIPTIONS (p.4)
03	ACCEPTATION (p.4)
04	DOCUMENTS (p.4-5)
05	COMPÉTITION (p.5)
06	JOUEURS & OFFICELS D'ÉQUIPES (p.5)
07	DÉROULEMENT (p. 8-12)
08	FORMULAIRE: HORAIRE MODIFIÉ (p.11)
09	FUSILLADE (p.13)
10	DÉPARTAGE D'ÉGALITÉ (p.14)
11	GÉNÉRALITÉ (p.15-18)

RECONNAISSANCE

Responsable: Pierre-Luc Beauchamp

Tél: 514-979-8323

Courriel: tournoi@hockeystl.com



Les activités du Tournoi Provincial de Hockey Saint-Laurent se dérouleront aux **3 endroits suivant** :

 **Aréna Raymond-Bourque (2 glaces: RB1 et RB2)**

2345 Boulevard Thimens,
Saint-Laurent, Montréal
Québec, H4R 1T4

[Raymond Bourque Arena](#)

 **CÉGEP de Saint-Laurent (Aréna Ronald-Caron)**

625 Avenue Sainte Croix,
Saint-Laurent, Montréal
Quebec, H4L 3X7

[Aréna Ronald-Caron](#)

 **Hockey Etcetera (2 glaces: ETC1, ETC2)**

5920 Chemin De la Côte-de-Liesse,
Mont-Royal, Montréal
Québec, H4T 1C9

[Hockey Etcetera](#)

Ce tournoi est sanctionné par Hockey Québec; les règlements sont issus des règlements administratifs de Hockey Québec.

Les membres du Comité de discipline seront sous la juridiction de Hockey Québec et en aucun temps les membres du conseil d'administration du Tournoi ne pourront intervenir dans ce dossier (règlements administratifs Hockey Québec art. 11.3(c)).



INSCRIPTIONS & ABANDON

DATE LIMITE

La date limite des inscriptions est fixée au **1er novembre 2024**, ou **dès qu'une classe est complète**.

Les frais d'inscription sont de 975\$ par équipe et il n'y a aucun frais d'entrée.

FRAIS D'INSCRIPTION

Les frais d'inscription sont de **975\$** par équipe et il n'y a aucun frais d'entrée.

DIVISIONS ET CLASSES

DIVISIONS	CLASSES
M9	1, 2, 3 et 4
M11	A, B et C
M13	A, B, et C

DIVISIONS	CLASSES
M15	A et B
M18	A et B
Juniors	A et B

ACCEPTATION

Les équipes seront avisées par tournoi@hockeystl.com, de l'acceptation ou du refus de leur demande **avant le 15 novembre 2024**.

Les frais d'inscription seront retournés à toutes les équipes non retenues.

DOCUMENTS

Il est très important de retourner tous les documents demandés avant le **1er novembre 2024**.



Formulaire d'inscription de tournoi

[Tournoi – Hockey Saint-Laurent](#)



Paiement: tresorier@hockeystl.com

ENREGISTREMENT

Le responsable de l'équipe doit faire parvenir à tournoi@hockeystl.com les documents suivants avant le **23 décembre 2024**:

- Formulaire composition officielle d'équipe (T-112)**
- Horaire de saison**
- Feuilles des 5 derniers matchs**

Les frais d'inscription sont de **975\$** par équipe et **il n'y a aucun frais d'entrée.**

SIGNATURE

Il n'y aura plus de feuille de signature pour les joueurs et personnels de banc avant chacun des matchs.

Cependant la procédure suivante peut être appliquée par un registraire de tournoi lorsque survient un litige et **seulement lorsque survient un litige** :

Le registraire du tournoi peut demander une preuve d'identité (carte d'assurance maladie ou carte étudiante) pour effectuer la vérification d'un membre inscrit sur le T-112 (joueur(euse) et/ou personnel de banc).

Pour les tournois avec la **division Junior**, le tournoi peut à sa discrétion demander une preuve d'identité avec photo (*carte assurance maladie, carte étudiante, permis de conduire*) aux joueurs enregistrés sur la composition officielle d'équipe.

COMPÉTITION

FORMAT DU TOURNOI

-  **Festival 4 matchs** pour la **division M9.**
-  **Tournoi à la ronde (3 matchs garantis)** suivit d'une demi-finale et une finale pour les divisions **M11, M13, M15, M18 et Junior.**



JOUEURS & OFFICIELS D'ÉQUIPE

NOMBRE DE JOUEURS EN UNIFORME

Une équipe doit se présenter au début du match avec un **minimum de six (6) joueurs plus un (1) gardien de but.**

Après le début d'un match, si une équipe n'est pas en mesure de placer sur la glace le nombre de joueurs requis par le jeu (**1 gardien de but et cinq (5), quatre (4) ou trois (3) autres joueurs selon les punitions**), l'officiel met fin au match, fait rapport sur la feuille de match et l'équipe en cause perd le match.

Un maximum de 18 joueurs plus un (1) ou deux (2) gardiens de but seront permis.

Référence : Règlements administratifs Hockey Québec (7.2. - Prérequis pour un match)

JOUEURS BLESSÉ

Tout joueur blessé ne peut pas être au banc des joueurs pendant un match à moins d'être habillé comme tout autre joueur qui participe à un match.

QUALIFICATIONS REQUISES POUR LES ENTRAÎNEURS

Les entraîneurs et le personnel de banc **doivent respecter le grade requis pour leur division**

Référence : Règlements administratifs de Hockey Québec (3.2, 3.6, 3.9)

ENTRAÎNEUR EXPULSÉ D'UN MATCH

Un officiel d'équipe expulsé d'un match **doit subir les suspensions définies au tableau 7.5.6 pour chacune des punitions d'extrême inconduites reçues.** Lorsqu'il y a seulement un entraîneur derrière le banc et que ce dernier se fait expulser, dans le but de compléter le match, **l'entraîneur désignera deux (2) parents qui agiront comme entraîneur.**

Référence : Règlements administratifs Hockey Québec (7.5.8 - Expulsion d'un responsable d'équipe, toutes divisions)



PERSONNES ADMISSIBLES

Référence: Règles de jeu officielles 2018-2020 Hockey Canada

1.9. (c) Seuls les joueurs en uniforme et un maximum de cinq (5) officiels d'équipe auront la permission de se trouver au banc des joueurs. Ces personnes devront être enregistrées et inscrites sur la feuille de match officielle. Un maximum de cinq (5) officiels d'équipe peut être inscrit sur la feuille de match officielle.

Extrait du Programme Novice demi-glace (Guide des opérations)

Chaque équipe **devra compter un minimum de 2 et un maximum de 3 entraîneurs derrière le banc pendant un match.** Chaque équipe pourra tout de même enregistrer plus de 3 entraîneurs à sa composition officielle.

NOMBRE DE MATCHS PAR JOUR

Équipe: Une période de repos de trois (3) heures débutant à la fin du 1er match de la journée est obligatoire **lorsqu'une équipe doit jouer deux (2) matchs dans la même journée.**

Joueur: Tout joueur régulier ou affilié peut participer à **un maximum de deux (2) matchs dans la même journée** et ce, sans tenir compte du délai de trois (3) heures entre les matchs.

Référence : Règlements administratifs Hockey Québec (7.2.4 – Nombre de matchs par jour)

Référence pour la division M9 : Extrait du Programme M9 demi-glace (Guide des opérations)

Le temps de repos minimal pour une équipe entre la fin du premier match et le Début du deuxième est de 60 minutes.

Une équipe peut jouer un **maximum de deux matchs au cours d'une même journée.**

JOUEURS AFFILIÉS (JA)

Référence : Règlements administratifs Hockey Québec (5.6 – Affiliation)



GARDIEN DE BUT

Extrait Règles de jeu officielles 2018-2020 Hockey Canada



2.6 (b) Si un gardien de but se rend au banc des joueurs en raison d'une blessure, il devra se retirer de la glace et sa place sera prise par un gardien de but substitut à qui aucune période d'échauffement ne sera permise. Cependant, cela ne s'applique que lorsqu'un gardien de but substitut est habillé.

Dans le cas où un gardien de but substitut n'est pas habillé. Le gardien de but blessé aura dix (10) minutes pour récupérer.

S'il est nécessaire de remplacer le gardien blessé, cinq (5) minutes additionnelles seront accordées, pour un total de quinze (15) minutes. Le gardien de but blessé doit demeurer hors du match jusqu'au prochain arrêt de jeu. Une punition mineure pour avoir retardé le match sera imposé pour une infraction à cette règle.

Référence : Règlements administratifs Hockey Québec (5.6.1. (E) / (F) et (5.6.2 (f) / (g))

DÉROULEMENT

TEMPS DES PÉRIODES

**Deux (2) périodes de 10 minutes temps arrêté.
Une (1) période de 12 minutes temps arrêté.**



Référence: Règlements administratifs de Hockey Québec art. 9.2.3

AVANCE À L'HORAIRE

Le comité se réserve le droit de débiter un match plus tôt.
Les équipes doivent être prêtes à jouer au moins quinze (15) minutes avant l'heure prévue à l'horaire.

TEMPS D'ARRÊT

Extrait Règles de jeu officielles 2018-2020 Hockey Canada art. 10.17(f)
Chaque équipe aura le droit de prendre un temps d'arrêt de trente (30) secondes pendant le temps réglementaire ou la prolongation d'un match. Ce temps d'arrêt doit être pris lors d'un arrêt de jeu normal.

DÉLAI OU RETARD D'UNE ÉQUIPE

Une équipe qui n'est pas présente à l'heure, **sans situation de force majeure**, prévue pour le début du match se verra accorder **un délai de 15 minutes** et ce, incluant la période d'échauffement, afin qu'elle présente le nombre minimal de joueurs sur la patinoire pour débiter le match.

De plus, une **pénalité de deux (2) minutes** lui est imposée pour avoir retardé le match. **Après ce délai, l'équipe perd par forfait (0-1) ainsi que son point Franc Jeu.**

Référence: Règlements administratifs Hockey Québec (7.2.9 – Délai ou retard à un match)

FORMULE POUR DÉSIGNER L'ÉQUIPE LOCALE

1. L'équipe locale est désignée **selon la cédule du tournoi.**
2. Il n'y aura pas de tirage au sort pour déterminer l'équipe locale lors de match préliminaire ou lors des demi-finales. **Lors de la finale, le tirage se fera une heure avant le match en présence d'un représentant des deux équipes.**
3. Pour chaque match dans les divisions où il doit y avoir un tirage au sort pour déterminer l'équipe locale et visiteuse, **l'entraîneur ou un membre d'équipe (joueur, entraîneur adjoint ou gérant) doit se présenter minimum 60 minutes avant le match au local du registraire.**
4. L'équipe locale doit porter son **chandail foncé** et l'équipe visiteuse doit porter son **chandail blanc (pas de choix de chandail).**

Si toutefois une des équipes n'est pas représentée à l'heure prévue, un responsable du tournoi sera désigné pour faire le tirage à sa place et s'il gagne le tirage, **il choisira le côté local pour l'équipe absente.**

POLITIQUE EN CAS DE TEMPÊTE

Voir le document dans le portail des tournois (Retard à la cédule dans le cadre d'un tournoi) dans l'onglet « réglementation ».

TEMPÊTE OU SITUATIONS MAJEURES

En cas de situations majeures (verglas, tempête de neige, panne de courant ou autres), **le tournoi aura le droit de suspendre ses activités et de réaménager le calendrier. Nous ne serons pas responsables des dépenses d'une équipe suite à ces modifications. Nous tenterons de vous aviser par téléphone de tout changement à votre horaire.**

TEMPÊTE

L'organisation du tournoi se réserve le droit de retarder un match dans le **cas où une équipe se présente en retard à cause d'une tempête de neige**. Par contre, l'organisation accordera un temps limite à quiconque ne pourra se présenter à l'heure prévue. Par ailleurs, le comité organisateur du tournoi remettra un match pour cause de tempête seulement si le **Ministère des transports déclarerait que les routes sont fermées**. Si une telle situation devait se produire, **il serait bon que l'équipe avise l'organisation du tournoi qui prendra les mesures nécessaires et ainsi éviter toutes inquiétudes**.

Si jamais il devait avoir une annulation de match pour une raison de température, nous essayerons de le rejouer dans des délais raisonnables, de façon à ne pas nuire au bon fonctionnement du tournoi.

SITUATIONS MAJEURES

En cas de situations majeures (**verglas, tempête de neige, panne de courant prolongée**) pouvant mettre en jeu l'aspect sécuritaire des déplacements des équipes, le tournoi aura le droit de suspendre les activités et de réaménager le calendrier. **Nous ne serons pas responsables des dépenses d'une équipe (autobus et autres) suite aux modifications**.

Par ailleurs le comité organisateur du tournoi pourra reporter un match pour cause de tempête seulement si le **Ministère des transports** déclarerait que les routes sont fermées. Si une telle situation devait se produire, il serait bon que l'équipe avise l'organisation du tournoi qui prendra les mesures nécessaires et ainsi éviter des inquiétudes.

Le tournoi se réserve le droit de terminer le tournoi à une date ultérieure si une situation majeur arrivait.



FORMULAIRE : HORAIRE MODIFIÉ LORS D'UN TOURNOI

LE DERNIER MATCH DE CETTE JOURNÉE A
DÉBUTÉ APRÈS L'HEURE LIMITE DE: _____

NOM DU TOURNOI: _____

MATCH: _____ DATE: _____

ARÉNA: _____

DÉBUT DU MATCH: _____

DIVISION: _____ CLASSE: _____

NOM DE L'ÉQUIPE *LOCALE* :

**NOM ENTRAÎNEUR-CHEF DE
L'ÉQUIPE *LOCALE* :**

**SIGNATURE ENTRAÎNEUR-CHEF
DE L'ÉQUIPE *LOCALE* :**

NOM DE L'ÉQUIPE *VISITEUR* :

**NOM ENTRAÎNEUR-CHEF DE
L'ÉQUIPE *VISITEUR* :**

**SIGNATURE ENTRAÎNEUR-CHEF
DE L'ÉQUIPE *VISITEUR* :**

RESPONSABLE DU TOURNOI (TÉMOIN): _____

NOM: _____

TITRE: _____

SIGNATURE: _____

SURFAÇAGE

La surface de la glace sera refaite. **La resurfaçeuse passera entre la 2e et la 3e période pour toutes les divisions M11, M13, M15, M18 et Junior.**

Afin d'éviter une perte de temps inutile, au début de la 3ième période de votre match, on demande aux équipes d'aligner sur la glace seulement les cinq (5) joueurs désignés et le gardien de but.

SEPT (7) BUTS OU PLUS D'ÉCART

Après la 2e période complète, **le match sera terminé advenant une différence de sept (7) buts.**

Référence : Règlements administratifs Hockey Québec (9.5.5 – Différence de sept (7) buts)

SURTEMPS EN CAS D'ÉGALITÉ

En cas d'égalité à la fin des 3 périodes du tournoi à la ronde le match sera terminé.

Lors des matchs de demi-finales et de finales, après l'application des règles de la formule Franc Jeu, en cas d'égalité après les trois (3) périodes de jeu réglementaire, **il y aura période de surtemps selon le mode suivant :**

- 1. Une seule période supplémentaire de 10 minutes à temps arrêté avec un alignement de trois (3) joueurs par équipe plus un gardien de but à l'exception des joueurs punis qui doivent servir leur punition et de l'application des règles de la formule Franc Jeu. Le premier but marqué met fin au match.**
- 2. Après cette période de surtemps de 10 minutes, si l'égalité persiste il y aura fusillade, tel que stipulé à l'article 9.6.2.**

En cas de punition, ou perte du point Franc Jeu, ajouter un (1) joueur.

Référence : Règlements administratifs Hockey Québec (9.6.1 – Périodes de surtemps)



FUSILLADE

A. **À la suite de la période de surtemps**, s'il y a égalité entre les deux (2) équipes, l'entraîneur enverra **trois (3) joueurs pour tenter de déjouer le gardien de but adverse**, il n'a pas à informer les officiels de l'ordre de ses trois (3) joueurs.

Advenant encore une égalité après cette 1re ronde, l'entraîneur désignera un à la fois les joueurs qui participeront à la fusillade.

Tous les joueurs, à l'exception du gardien de but, devront participer à la fusillade avant qu'un joueur ne revienne une 2e fois.

B. **Un joueur qui se trouvait au banc des punitions à la fin de la période de surtemps** est admissible à participer à la fusillade.

C. **La fusillade se déroulera de la façon suivante :**

- 1. L'équipe qui reçoit, a le choix de déterminer si elle débutera ou non la fusillade.*
- 2. Après que le choix est fait, l'équipe désignée envoie son 1er joueur qui tente de déjouer le gardien de but adverse. Ensuite le 1er joueur de l'autre équipe fait de même, et ainsi de suite jusqu'à ce que les trois (3) joueurs de chaque équipe aient effectué une ronde complète.*
- 3. Le choix de l'entraîneur ne représente pas l'ordre dans lequel les joueurs doivent se présenter au centre de la glace pour effectuer leur tir.*
- 4. Les règles de jeu des tirs de punition s'appliquent.*
- 5. Les tirs se font à tour de rôle et aucun tir simultané sur chacun des deux (2) gardiens de but n'est accepté.*
- 6. L'équipe ayant marqué le plus de buts dans cette ronde complète est proclamée gagnante.*

D. Lorsqu'un 2e ou un 3e tour devient nécessaire pour briser l'égalité, l'ordre de passage des joueurs est laissé à la discrétion de l'entraîneur et peut ne pas respecter l'ordre du 1er tour. Ainsi, à chaque tour, tous les joueurs qui terminent le match devront participer à la fusillade avant qu'un joueur ne revienne une autre fois.

Le match prend fin quand l'égalité est brisée, après qu'un joueur de chaque équipe ait effectué un tir vers le but.

Référence: Règlements administratifs Hockey Québec (9.6.2 – Fusillade)

Prendre note qu'un joueur expulsé du match ne pourra pas participer à la fusillade.

DÉPARTAGE D'ÉGALITÉ

Il est important de savoir que pour chaque tour de départage, **l'objectif est d'identifier la ou les meilleures équipes. Chaque critère a pour but d'éliminer une ou des équipes jusqu'à l'atteinte de l'objectif qui est d'identifier la ou les meilleures équipes.**

Lorsqu'il y a égalité au classement entre deux (2) ou plusieurs équipes, toutes ces équipes sont assujetties aux points suivants :

À chaque critère, seules les équipes à égalité sont conservées jusqu'à ce que finalement un critère détermine la 1re équipe. Lorsque la 1re équipe a été identifiée ou éliminée, un 2e tour de départage doit être recommencé avec les équipes à égalité à partir du 1er critère pour déterminer la 2e équipe si nécessaire et ainsi de suite.

- A. *Le plus grand nombre de points.*
- B. *Le plus grand nombre de victoires.*
- C. *Le moins de but contre.*
- D. *Le plus de but pour.*
- E. *L'équipe ayant marqué le but le plus rapide dans tous les matchs joués.*

NOTE 1 : Dans le cas d'une équipe qui ne se présente pas pour un match, tous les matchs joués contre elle par les autres équipes ne doivent pas être considérés.

- F. *L'équipe ayant accumulé le plus de points Franc Jeu.*
- G. *Par tirage au sort.*

Référence: Règlements administratifs Hockey Québec (9.7 – Départage d'égalité)

GÉNÉRALITÉ



VESTIAIRES

Les équipes doivent se présenter à leur vestiaire désigné, **trente (30) minutes avant le début du match.**

Seuls les **joueurs enregistrés, les bénévoles de l'équipe et les officiels du tournoi auront accès aux vestiaires.**

Les équipes doivent libérer les vestiaires au **plus tard trente (30) minutes après leur match.**

Référence : Règlements administratifs Hockey Québec (3.10 – Règle de deux (2) à l'aréna

COULEURS DES CHANDAILS

Lorsque, suivant l'opinion de l'arbitre en charge du match, les couleurs des chandails des concurrents ne font pas suffisamment contraste, l'équipe désignée « local » doit changer de chandails.

CONDUITE GÉNÉRALE

Tout joueur ou membre d'une équipe ayant une conduite personnelle préjudiciable sera expulsé du tournoi.

Le personnel de l'équipe est responsable de laisser la chambre propre après le départ de son équipe (mettre tous les verres, bouteilles, rubans ou autres dans les poubelles)

Advenant un bris dans le local et/ou un bris d'équipement, l'équipe fautive pourrait recevoir une facture.



SOINS MÉDICAUX / IMPORTANT

Des premiers soins seront prodigués par du personnel qualifié, tout au cours du tournoi.

Le préposé à la santé et sécurité pourra se rendre sur la patinoire lorsque l'autorisation lui sera donnée par un des officiels.

Les membres des équipes doivent avoir en leur **possession leur carte d'assurance-maladie, en plus d'une carte d'identification, en cas d'urgence.**

Tout transport par ambulance est aux frais du blessé ou du responsable de l'équipe.

Pour toute information concernant les couvertures d'assurance accident et le rapport de blessure de Hockey Canada, rendez-vous sur le site de Hockey Québec www.hockey.qc.ca dans la section « Plus / Documentation / Documentation complète / Assurances ».

Membre non couvert par la police d'assurance :

Référence: Règlements administratifs Hockey Québec (1.3 – Activités exclusives aux membres)

TROUSSE DE PREMIERS SOINS

Lors de toute activité de hockey, toutes les équipes devront avoir une trousse de premiers soins au banc des joueurs.

Référence: Règlements administratifs Hockey Québec (7.7.9 – Trousse de premiers soins)



PROTÊTS

Tout protêt doit être étudié par l'instance appropriée identifiée à cet effet.

A. Aucun protêt concernant le jugement d'un officiel (arbitre, juge de lignes, etc.) ne doit être pris en considération. La décision de l'officiel à ce sujet est finale.

B. Tout protêt contre une décision d'un officiel en rapport avec l'application ou la non-application d'une règle de jeu doit être fait par un membre en règle.

C. Le protêt n'est recevable que s'il répond aux étapes suivantes:

1re étape à suivre:

Un avis de protêt doit être donné à l'officiel au moment de l'infraction ou à l'arrêt du jeu qui suit.

L'officiel doit le faire inscrire sur la feuille de match en précisant le moment où il lui est signifié. Si cette étape n'est pas complétée, le protêt est irrecevable.

2e étape à suivre:

En tournois, séries éliminatoires, championnats régionaux, interrégionaux ou provinciaux:

L'équipe concernée doit donner suite à son protêt par écrit au plus tard une (1) heure après la fin du match concerné au registraire ou officier de l'événement où s'est joué le match et être accompagné **d'un dépôt en argent ou par virement bancaire (tresorier@hockeystl.com) au montant de 200 \$ dollars.**

D. Les argents seront remis seulement lorsque le requérant ayant logé le protêt obtiendra une décision en sa faveur.

E. Dans les tournois et les championnats, la décision du Comité de discipline à qui le protêt est référé est irrévocable et sans appel.

Référence: Règlements administratifs Hockey Québec (7.4 – Protêt)

RÉCOMPENSES ET TROPHÉES

Le trophée du tournoi sera présenté à l'équipe championne de chaque classe, **une bannière sera remise à l'équipe, une médaille et une casquette seront remis à chaque joueurs et entraîneurs.**

Les finalistes de chaque classe recevront une bannière et une médaille sera remise à chacun des joueurs et entraîneurs.

JURIDICTION

Le Comité organisateur du tournoi se réserve le droit de statuer en cas de conflit sur toute matière non traitée dans le présent document et les décisions rendues seront finales et sans appel.

Cependant, tout ajout et/ou modification au présent règlement en cours de tournoi doit obligatoirement obtenir l'approbation du responsable régional des tournois et cette demande d'ajout et/ou de modification doit lui être adressée par écrit ou par courriel.

INTERDICTION DE KLAXON

L'utilisation de **klaxon à air comprimé** ou **klaxon alimenté par une batterie** durant les matchs sous la juridiction de Hockey Québec est interdite.

Référence : Règlements administratifs Hockey Québec (7.7.8 – Interdiction de klaxon)

ÉQUIPE QUI SE DÉSISTE DURANT LE TOURNOI

L'équipe ayant été défaite par cette dernière pourra continuer à participer au tournoi. Si l'équipe ayant été défaite ne peut ou ne veut pas revenir, le comité du tournoi peut accepter une des équipes éliminées.

ARRÊT D'UN MATCH

En tout temps, l'organisation du tournoi ou l'arbitre pourra arrêter un match s'ils jugent que la sécurité des participants pourrait être compromise.

MODIFICATION À L'HORAIRE

Suite à des situations, évènements ou circonstances majeurs, et qui sont hors de contrôle du comité organisateur, celui-ci peut, en tout temps, modifier à son choix la cédule, l'horaire ou autres.

La décision du comité est finale et sans appel.

En plus, aucune modification à l'horaire ne sera effectuée sur demande, sauf dans des cas de force majeur.

MÉSÉSENTENTE

Advenant une méséentente aux règlements du tournoi, toute décision rendue par le comité de discipline du tournoi sera sans appel.